Médiathèque de Chens-sur-Léman
Charte de l'espace ludothèque

Votée et adoptée lors du conseil municipal du 14 novembre 2017, mise a jour le 22 février 2022.

Cette charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des jeux et jouets mis à la disposition des usagers de la médiathèque. Elle définit les droits et les devoirs de chacun.
Son contenu est susceptible d'évoluer au fil du temps, en fonction notamment des nouveaux services qui complèteront ceux qui sont d'ores et déjà proposés et/ou du cadre législatif et réglementaire relatif à l'utilisation.
Le règlement intérieur s'applique aussi à l'espace ludothèque.

Objectifs
La médiathèque de Chens-sur-Léman met à disposition l'espace ludothèque pour :

- ✗ jouer sur place dans un espace aménagé
- ✗ service de prêts de jeux et jouets
- ✗ participer à l'éveil de la motricité des enfants
- ✗ proposer des animations ludiques : soirée pyjama-jeux ; fête du jeu…
- ✗ être un espace complémentaire en termes de loisir et d'apprentissage par rapport à l'offre papier proposée dans les autres secteurs de la médiathèque.

Matériel disponible
Au sein de l'espace ludothèque, une centaine de jeux et jouets sont à disposition du public. L'espace dispose d'aménagement spécifique aux jeux : table et chaise enfants, et tapis.

Chapitre 1 – Les conditions d'accès

Les horaires d'ouverture de l'espace ludothèque sont identiques à ceux de la médiathèque :

MARDI	16h00 - 18h00
MERCREDI	10h - 12h30/16h00 - 18h30
JEUDI	16h00 - 18h00
VENDREDI	16h00 – 18h30
SAMEDI	10h – 12h30

L'accès à l'espace ludothèque est ouvert à tous, il est proposé du jeu libre et gratuit sans restriction d'âge.
Les enfants sont sous la responsabilité de leur responsable légal ou de l'adulte qui les accompagne.
Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte jusqu'à l'âge de 8 ans.

Chapitre 2 - Les services offerts

L'espace ludothèque offre les services suivants :

- ✗ Jouer sur place dans un espace aménagé
- ✗ Découverte de différents types de jeux et jouets :
    - Jeux de règles (société)
    - Jeux d'assemblage
    - Divers jouets
- ✗ Les détenteurs d'une carte d'abonnement à la médiathèque ont la possibilité d'emprunter 2 jeux pour une

durée de 3 semaines, renouvelable.

Chapitre 3 - Les règles à respecter

Dans l'espace ludothèque, les jeux sont à la disposition de tous. L'usager accepte les règles de vie en collectivité, vérifie le contenue d'un jeu après l'usage qu'il en a fait et le remet à sa place. Une fiche d'inventaire précis du jeu se trouve dans chaque boîte de jeu. L'état général du jeu est renseigné dans le logiciel informatique. Les jeux doivent être rendus propres.
Afin de passer des moments agréables pour tous, les joueurs se doivent le respect. Les injures et l'agressivité ne sont pas tolérées.

Les usagers ont la possibilité de faire des suggestions d'achat de jeux ou jouets.

Chapitre 4 - Déontologie et responsabilités

- L'accès à l'espace ludothèque est subordonné à l'acceptation de la présente charte. Le non-respect des articles décrits dans celle-ci entraînera des sanctions (exclusion temporaire du service).

- La ludothèque décline toute responsabilité dans l'utilisation des jeux empruntés.